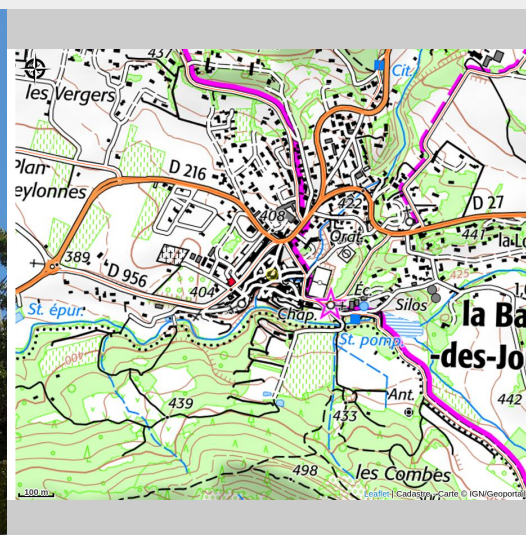


Chapelle Notre Dame de La Consolation

La Bastide-des-Jourdans



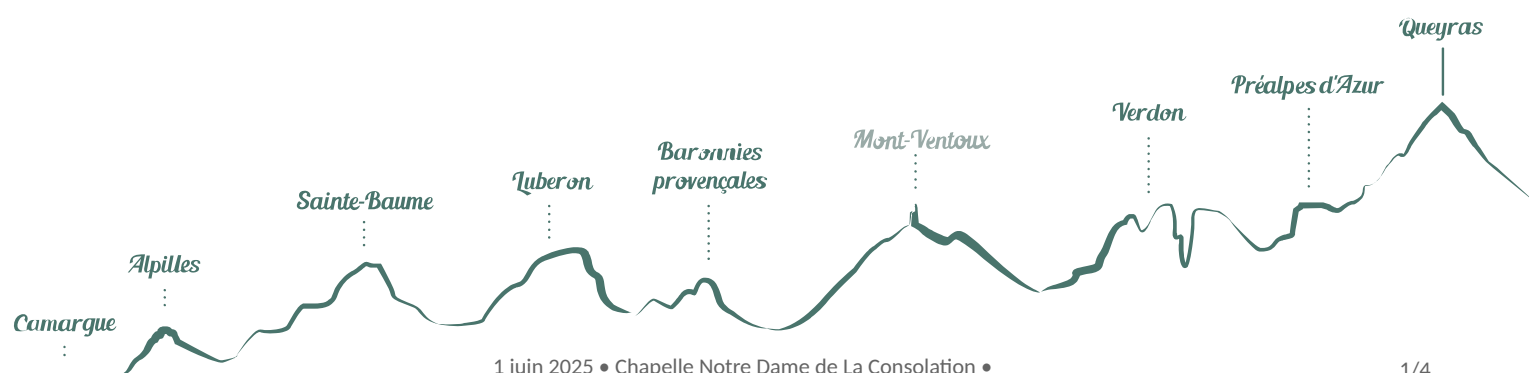
Crédit photo : Chapelle notre dame de la Consolation (Luberon Sud Tourisme)

Classée monument historique en 1942, la chapelle Notre-Dame de Consolation doit son nom à un prêtre de La Bastide des Jourdans : Barthélémi Gauzan, originaire du diocèse de Vercell en Italie, qui, en 1523, effectue la première restauration de l'édifice.

Infos pratiques

Categorie : Site de visite

Type : Site culturel

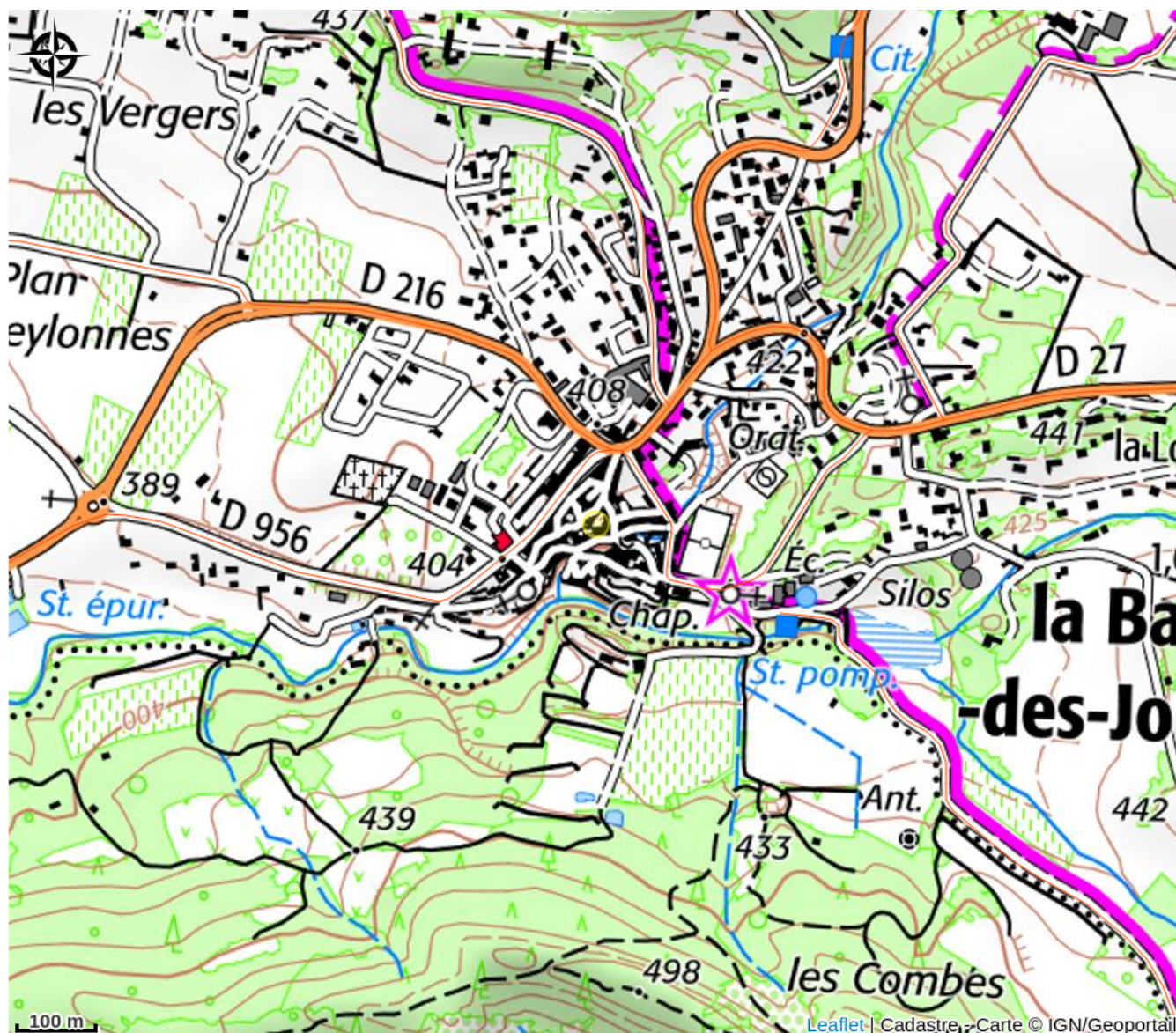


Description

L'histoire antérieure de la chapelle nous est révélée par une visite que l'archevêque d'Aix rend à notre église actuelle en 1630. Dans l'église il lui est affirmé qu'un tableau vient de "la vieille église ou Notre-Dame de Consolation".

Une petite fenêtre latérale laisse penser que la chapelle était plus ancienne que la restauration du XVIème. Un texte de 1092 évoque une église "Sainte-Marie de Tribullanis". Ce dernier mot signifie "tribu" = village et "lanis" = dévasté. Cet édifice est donc plus ancien que le XIème siècle. A cette époque La Bastide n'existe pas. La chapelle est sur le territoire de Limaye. Les habitants vivant autour d'elle, où se trouve à présent le château, durent quitter ce site détruit à la suite d'invasions germaniques et s'établirent à Châteauneuf-Notre-Dame (forme provençale de Notre-Dame). Le prêtre fait de cette chapelle un lieu de culte personnel, et peut-être le lieu où il souhaitait se faire enterrer, comme c'était la coutume alors. Plus tard il fondera, dans l'église de La Bastide, une autre chapelle sous le vocable de « Ecce homo » où sera finalement sa sépulture. Barthélemy Gauzan avait des liens de famille avec une riche famille de notaires et de bourgeois de La Bastide, les Martin. En 1533, il lègue par testament à Esprit Martin, notaire du lieu, la somme conséquente de 6000 livres, monnaie d'alors, à condition qu'il entretienne sa chapelle et y nomme régulièrement un prêtre auquel il assurera un revenu. Mais en 1589, surviennent les Guerres de Religion. Un régiment de soldats venus pour assiéger Beaumont, est cantonné près de la chapelle. Elle est fort endommagée et reste ruinée jusqu'en 1620. Elle n'était alors composée que du chœur actuel, avec une façade que nous ne connaissons jamais. En 1622, dans son testament, Louis Martin, notaire, lègue 60 écus pour faire « rabella » et redresser la chapelle. Cette chapelle, est-il précisé, est ornée de trois autels couverts de velours noir, (était-elle à ce moment-là une chapelle funéraire ?), deux chasubles, plusieurs aubes et trois calices d'argent. En outre, il se plaint de ce que le prêtre qui devait assurer le service a fait bonne chère sans avoir fait aucun service ! Quelqu'un de mal intentionné a dérobé les pierres de taille. Les héritiers, les Martin, qui doivent assurer quatre messes par an, sont sommés de la réparer pour répondre au vœu de son fondateur. Finalement elle est agrandie en 1626 d'une nef un peu plus large que le chœur initial. Le prêtre qui en assure le service religieux, Marc Lachaux, réclame à Jacques Martin les 80 écus dus chaque année par fondation. En 1660, les revenus en terres et autres biens agricoles sont affermés à Guilhem Garcin, de La Bastide, qui doit les entretenir et verser aux Martin une partie du rapport. En 1674, Léon Martin et Messire Joseph Martin, notaire royal, en qualité de « jus patrons » (ceux qui ont le droit de nommer un prêtre) de la chapelle, « ont donné à « prix-fait » (devis) à François Fauchier, maître peintre de Forcalquier pour faire le plafond de l'autel, y sera peint Notre-Dame de Consolation, de peinture bonne et fine, moyennant le prix de 15 livres, monnaie courante ». En 1680, Messire Jean-Bernard de Corriolis, fils du seigneur, prêtre du lieu, offre à la chapelle rénovée un calice avec sa patène d'argent où les armes du seigneur de La Bastide sont gravées. Deux ans plus tard, l'archevêque d'Aix, au cours de sa visite pastorale, constate le bon état de la chapelle. Mais au XVIIIe, la chapelle est de nouveau abandonnée, le titre de « Notre-Dame de Consolation » est transporté dans l'église paroissiale. Seules deux confréries d'hommes, celle de « Notre-Dame du Saint-Rosaire » et celle de « Saint-Joseph », continuent à y tenir leurs assemblées. Ces confréries étaient constituées d'hommes les plus riches de la communauté; leur but premier était de venir en aide aux plus défavorisés. En 1742, la sœur du curé, Thérèse Morellet, fonde des messes de « requiem », dont une dans la chapelle; mais l'archevêque refuse que des messes y soient dites: elles devront avoir lieu à l'église. En outre la fondatrice lègue « 11 livres 6 sols par an pour acheter des livres de dévotion à l'usage des « pauvres filles » qui iront aux écoles, considérant l'importance et la nécessité qu'elles soient instruites et apprennent à lire, afin qu'elles avancent dans la pratique de la vertu ». Que devient la chapelle au moment de la Révolution Française ? Elle est en si mauvais état qu'elle n'est même pas inventoriée comme « Bien National » et n'est pas vendue. Elle entre alors dans le patrimoine de la commune. Lors de la séparation des biens de l'Eglise et de l'Etat, en 1905, elle reste tout comme l'église et la chapelle Saint-Marc, bien communal ; le curé en a toutefois la jouissance gratuite.

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

Informations pratiques

Fiche mise à jour par Sud Luberon Tourisme le 13/12/2023

Contact

Rue du stade
84240 La Bastide-des-Jourdans
Tél. 04 90 77 81 04
bastiddesj@wanadoo.fr